

Décision

Générale

colonial

Décision n° 423 DECISIONS CONCERNANT LES SERVICES D'ETAT

n° 423

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
23 mars 1966

Numéro JO
n° 5 du 01/05/1966

Date du numéro
1 mai 1966

TEXTE INTÉGRAL

M. Fratacci (Jean), gérant du « Palmier en Zinc », demeurant à Djibouti, est autorisé à acquérir une parcelle de terrain bâti sise à Djibouti, lot n° 89, et immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le n° 117, au nom de la Compagnie Européenne Immobilière et Commerciale (ex Compagnie de l'Afrique orientale).